

TARIFS FEDERAUX 2009/2010

LICENCES

Conformément à l'article 22 Titre VI du règlement intérieur et au vote de l'assemblée générale en date du dimanche 29 mars 2009, les tarifications sont les suivantes, assurance comprise :

LICENCES Plein Tarif Assurance de 0.15 € comprise 29,50 €

LICENCES Tarif réduit Assurance de 0.15 € comprise 18,10 €

Part de la Fédération		Part du Comité Régional	
Tarif réduit	11.05 €	(1) Tarif réduit	7.05 €
Plein Tarif	18.25 €	(2) Plein Tarif	11.25 €

- (1) Tarif réduit pour les licences E.N.F. (10 ans et moins nés en 2000 et après), licences été. Tarif de la licence « Savoir Nager » (15€ sur tout le territoire, dont 11.05€ pour la FFN)
- (2) Tarif plein pour les plus de 10 ans (nés en 1999 et avant) pour toutes les disciplines et les autres activités suivantes : Aquaforme, récréatives, remise en forme et détente.

Délivrance de licence FFN à un athlète non sélectionnable en équipe de France :

- Licencié ayant participé à une épreuve internationale durant les 2 dernières années 10 000,00 €
- Licencié ayant participé à un championnat national de son pays durant les 2 dernières années 5 000,00 €

A l'exception des communautaires et des titulaires d'un contrat de travail avec un club français, ressortissant d'un pays ayant conclu un accord de coopération avec l'Union Européenne

L'intégralité de la somme revient à la F.F.N.

Ristourne au comité régional par licence homologuée à la FFN **0.46 €** versée en fin de saison

AFFILIATION OU REAFFILIATION

Période du 16/09/2009 au 30/11/2010

Elle comprend :	Clubs Hiver	Clubs Été
- l'affiliation	130,00 €	69,00 €
- Agrément ENF	30,00 €	30,00 €
- la cotisation assurance (1)	16,00 €	16,00 €
- Maintenance informatique	60,00 €	30,00 €
- Annuaire Fédéral	23,00 €	23,00 €
- Communication Interne	111,00 €	111,00 €
Pour une affiliation en période	370,00 €	279,00 €
- frais de Gestion pour affiliation hors période	92,00 €	Néant
Pour une affiliation hors période	462,00 €	279,00 €

(1) Y compris le package Cf. tableau ENF (voir document fédéral)

(2) Cotisation assurance responsabilité civile personnelle des dirigeants des clubs.

(3) La communication Interne de la FFN comprend :

- 2 abonnements au magazine Natation (Attribués nominativement 1 au Président et 1 au Secrétaire)
- Les trois numéros « annuels » (résultats + annuel règlements + annuel natation course)

NOTA : Les abonnements au magazine Natation peuvent être remboursés sur simple demande de la part du club ne les désirant pas, au tarif de 28 € pour 1 abonnement.

Pour les nouveaux clubs exclusivement :

(Donc à l'exception des fusions de clubs, modifications d'appellation, clubs en sommeil, scission de clubs, changement de numérotation ...), GRATUITE de l'Affiliation pour les nouveaux clubs.

ATHLETES DE HAUT NIVEAU

Dédommagement des structures formatrices

Licence « FFN » vers une licence « FFN »

Français :

Liste ELITE	Ministère Jeunesse et Sport	10 000,00 €
Liste SENIORS	Ministère Jeunesse et Sport	5 000,00 €
Liste JEUNES	Ministère Jeunesse et Sport	2 000,00 €
Liste ESPOIRS	Fédération Française de Natation	1 000,00 €

Sur la base des listes en cours de validité arrêtées par le ministère de la Jeunesse et des Sports

Répartition Financière effectuée par la F.F.N. 50% F.F.N., 50% club quitté

Non sélectionnables :

- Licencié ayant participé à une épreuve internationale durant les 2 dernières années 10 000,00 €
- Licencié ayant participé à un championnat national de son pays durant les 2 dernières années 5 000,00 €

L'intégrité de la somme revient à la FFN.

RAPPEL : Suivant l'article 27, le paiement doit être effectué préalablement à la délivrance de la licence

TOUS LES CHEQUES DEVRONT ETRE ETABLIS L'ORDRE DE LA F.F.N.